

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 15.140

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : INCORPORATION DES RÉSULTATS 2015 DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT, DE LA RÉGIE A PERSONNALITÉ MORALE ET À AUTONOMIE FINANCIÈRE « CENTRE ÉQUESTRE DE ROYAN », AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 2 ABSTENTIONS
2 CONTRE
28 POUR

Par une délibération N°14.182 du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre un terme à l'exploitation du Centre Equestre par la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière «Centre Equestre de ROYAN », à effet du 31 décembre 2014. Par délibération N°14.186 du 29 décembre 2014, la date de fin d'exploitation a été reportée au 31 mars 2015 au plus tard. Il était précisé que la date d'effet interviendrait à l'issue des opérations de liquidation.

Le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2015 de Monsieur le chef de service comptable, ainsi que le Compte Administratif.

La délibération d'affectation des résultats 2015 de la Régie « Centre Equestre de ROYAN » fait ressortir :

- Un déficit de fonctionnement (002) : 383 296,64 €
- Un excédent d'investissement (001) : 29 749,27 €

Il convient donc d'incorporer ces résultats au budget principal de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération d'affectation des résultats 2015 de la régie «Centre Equestre de ROYAN » en date du 14 décembre 2015.
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'incorporer les résultats 2015 de fonctionnement et d'investissement, de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière « Centre Equestre de ROYAN », au budget principal de la Commune.

- Un déficit de fonctionnement (002) : 383 296,64 €
- Un excédent d'investissement (001) : 29 749,27 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO